

# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE LUNDI 1 FEVRIER 2016 20H

\_\_\_\_\_

Présents: Guy PANOUILLOT (Président OMS); Rémy LOISEAU (Secrétaire OMS/CLBA); Hubert WELTER (Trésorier OMS/ASSG Basket); Bruno SOULET (Responsable CMS); Robert VIEILLERIBIERE (Vice-président OMS/Volleyball Blancois); Jean-Pierre GROLIER (Membre OMS/Pétanque blancoise); Didier CIRET (Maire-adjoint chargé des sports); Georges MARTINO (Conseiller municipal/VCB); Annick GOMBERT (Maire du Blanc/Conseillère régionale); Mrs HEREAU et PICHARD (Rugby club blancois); Jacky FAURE (Base de plein air); Mrs PERROCHON et FRONTERA (Tir sportif blancois); Pascal VRIGNAT (Judo club blancois); Mme TETE et M. PELTRET (USB FOOTBALL); Jean-Luc VANBAELEN (Brenne savates); Alain PERREARD (Conseiller municipal/Commission sports/ Brenne Savates); Carole BODIN (commission aide formation diplômante); Mme CORBEAU, Mrs BRUNET et GOURDON (Handball club Le Blanc); Michèle VAUGHAN (CAR.G.A.C. rando); Danièle BUSZ (Boule sportive blancoise et CSLG); Mmes MAUVE et SEUTIN (Brenn'fitness); Philippe BIDAN (Pétanque blancoise); Mrs MOYER et DEVAUX (Billard club blancois); Mme CAMUS et M. LAMOME (Tennis club blancois); Frédérique VRIGNAT (Conseillère municipale/Commission sports); Samuel SAUDRAIS (Club des dauphins/Centre culturel Le Blanc); Mme PERROT et M. BLONDEAU (Conseillers départementaux) ; Mrs CARTIER et FABIUS (Association 42km195) ; Josiane THIBESSARD (Brenne Blanc Gym); Fanny DENISARD (Ecole française de parachutisme Le Blanc); Didier INGREMEAU (Club modéliste blancois); Joëlle BRUNET (Attelages blancois); Alain MOULENE (VCB VTT); Mme MICHON et GARLEJ (Association Jeanne d'Arc); Pauline MARTIN (Canoë-kayak club Le Blanc); Jérôme BECCAVIN (Volant blancois); Cyrille BAPTISTE (AS Lycée Pasteur/ALPAG); Francis TREMBLAIS (Tennis de table Brenne Le Blanc) ; Jean-Louis CHEZEAUX (AS Collège Sainte Anne/Club de plongée du Blanc) ; Jérémy DESSENON (CERB/AS Collège Ménigouttes); Alain CHANCEL (Le Blanc athlétisme); Robert BARTHE (ASSG Basket); Dominique JACQUET (Service des sports); Alexandre GODIN (correspondant sports NR); Nelly NOUMET (Adjointe administrative municipale); Aurélie CHARRET (Secrétaire OMS).

<u>Excusés</u>: *M. Jean-Yves LALLART* (Sous préfet du Blanc); *M. Pierre GRIGNARD* (Président d'honneur OMS); *M. Etienne BUCHMANN* (Conseiller municipal/commission sports); *M. Philippe PASQUIERS* (responsable de la répartition des installations sportives municipales); *M. Alain MICHEL* (Président Le Blanc athlétisme) représenté par Alain CHANCEL; *M. Etienne CHORLAY* (Président Amis cyclos blancois); *M. Claude GOUDIN* (commissions OMS).

Absents: Capitaine Carole SCHMIDT (Commandant Compagnie de la Gendarmerie du Blanc); Gérard TOUCHET (DDCSPP 36); Jean-Paul CHANTEGUET (Député de l'Indre); Association blancoise de horse-ball; Association équestre l'Epineau Le Blanc; Association de recherche et de Transmission du Taïji Quan; Rallye team blancois; Roller club blancois; Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale; M. le Conseiller pédagogique d'EPS; M. le Directeur du COMSOPGN; Officier des sports du COMSOPGN; M. le Commandant CTM; Officier des sports CTM; IME; F.A.O.; Mme la secrétaire générale de la Mairie du Blanc; Dr GAUFFRE (CMS); Dr Nicolas DUTHOIT (CMS); Louis PINTON (Président Conseil Départemental); Véronique GRIMONPON (Commission récompenses); Martial MILLIN (commission OMS).

# > Appel des clubs

Nouveaux/Nouvelles président(e)s : Association 42 km 195 : Lionel CARTIER Boule Sportive Blancoise : Danièle BUSZ CAR.G.A.C. Rando : Daniel LABLANCHE

Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie : Frédéric MAHAUT

Hand-Ball Club Le Blanc : Nathalie CORBEAU Tennis Club Blancois : Sébastien LAMOME

USB Football: Fabrice PELTRET.



# > Accueil des personnalités

Mme PERROT et M. BLONDEAU, conseillers départementaux ; Annick GOMBERT, maire du Blanc et conseillère régionale ; Didier CIRET, maire-adjoint chargé des sports.

Le Président de l'OMS remercie toutes les personnes pour leur présence à cette assemblée générale.

# ➤ Minute de silence

Mme LEDOUX, décédée en novembre 2015, a fait partie de la commission subventions de fonctionnement de l'OMS pendant plusieurs années et a été présidente de l'association Guide des scouts de France adhérente à l'OMS.

Guy PANOUILLOT demande à l'assemblée de procéder à une minute de silence.

# > Rapport d'activités

Guy PANOUILLOT annonce qu'il n'y aura pas de rapport moral cette année car il y aura beaucoup de décisions à prendre (votes). Il demande à l'assemblée d'être particulièrement attentive. Des rappels seront également faits pour les nouveaux présidents.

Il a été remarqué lors des assemblées générales des clubs que certaines informations ne sont pas communiquées suite aux réunions de l'OMS.

Il est cité un exemple : lors d'une assemblée générale d'un club, le président de l'OMS a été surpris d'entendre que ce club a payé des agios alors que l'OMS peut faire des avances de trésorerie.

Il est donc à nouveau rappelé que l'OMS peut faire des avances de trésorerie aux clubs plutôt qu'ils payent des agios.

## 1/ Commissions actions spécifiques manifestations et subventions de fonctionnement

Commission actions spécifiques manifestations

Cette commission est composée des membres suivants : Mrs BOUCHERON, MARTINO, VIEILLERIBIERE, PASQUIERS, GOUDIN et PANOUILLOT.

Ces subventions sont versées par la Municipalité et permettent à certaines manifestations d'avoir lieu.

La réunion a eu lieu le 9 décembre 2015. 11 clubs ont déposé des dossiers pour un total de 17 manifestations.

Il est rappelé que les clubs demandant une aide inférieure à 600 euros ne sont pas reçus. Ces demandes d'aides sont étudiées uniquement par la commission.

Commission subventions de fonctionnement

Cette commission est composée des membres suivants : Mrs LOISEAU, PASQUIERS et MILLIN.

Ces subventions sont également versées par la Municipalité. Elles participent au financement du fonctionnement des clubs ayant droit à ces subventions. Ces clubs ont été reçus par la commission en octobre dernier.

Ces permanences se sont déroulées sur une semaine environ.

Il est rappelé que si les clubs ne prennent pas rendez-vous dans les temps (date-butoir), une pénalité de 20% est appliquée sur la subvention.

Les pénalités sont reversées dans le pot commun.

Guy PANOUILLOT précise que l'OMS est rigoureux, voire strict parce qu'il n'y a pas le choix.

Guy PANOUILLOT relate que la Municipalité a baissé de 10% ces subventions en 2015. Il a été demandé à la ville de ne pas appliquer la baisse sur les subventions de fonctionnement mais uniquement sur les actions spécifiques manifestations. Etant donné que l'OMS a su tardivement le montant de la subvention actions spécifiques manifestations 2015 et pour palier à la baisse, il a été décidé de prendre sur les fonds propres de l'OMS pour que la somme atteigne 12 240 euros afin que les clubs subissent peu.

En 2016, il y a de nouveau une baisse de 10% de ces subventions par la Municipalité.

Il est rappelé que le montant des subventions de fonctionnement est de 36 000 euros et que la subvention actions spécifiques manifestation représente environ 1/3 de ce montant. Il est expliqué que la subvention actions spécifiques manifestations est imputée de 40% (en 2016).

Il est ajouté que la répartition des subventions de fonctionnement s'effectue de la manière suivante :

2/3 pour les licenciés (licenciés + niveau de pratique)

1/3 pour les déplacements.

En 2017, il est probable qu'il y ait encore une baisse de 10% des subventions.



Une décision est à prendre :

Faut-il toucher aux subventions de fonctionnement notamment sur les frais de déplacements (9 000€) ?

Guy PANOUILLOT annonce qu'il y a eu 314 948 kms déclarés par les clubs aux subventions de fonctionnement pour 2016 ce qui représente 0,04€/km, en sachant que les clubs ne remboursent pas les kilomètres aux parents, ou les parents font un don.

Il insiste sur le fait que la subvention actions spécifiques manifestations subit une baisse de 40%. Etant donné que les comptes de l'OMS ont été faits, l'OMS pourrait éventuellement mettre environ 2 000 euros de ses fonds propres dans cette commission. Il faut aussi penser qu'en 2017, cette commission n'aurait presque plus rien à distribuer. Elle serait donc amenée à disparaître.

La commission peut aussi revoir les critères d'attribution et enlever les manifestations qui font parties du fonctionnement du club.

Il faut procéder à un vote : si les subventions de fonctionnement ne sont pas touchées, l'impact sera effectué sur les actions spécifiques manifestations.

La plupart des clubs sont concernés par les subventions de fonctionnement et seulement 11 clubs (soient 17 manifestations) pour les actions spécifiques manifestations.

Le président de l'OMS donne la parole aux clubs avant de passer au vote.

Francis TREMBLAIS, président du tennis de table Brenne Le Blanc, demande combien de clubs sont concernés par les frais de déplacement aux subventions de fonctionnement ?

Guy PANOUILLOT répond qu'ils concernent une trentaine de clubs.

Rémy LOISEAU ajoute qu'il y a des clubs qui ne déclarent pas ou peu de déplacements tandis que d'autres qui ont beaucoup d'équipes, déclarent beaucoup plus de déplacements.

Il y a effectivement les 9 000 euros réservés aux déplacements mais aussi une autre somme qui est comprise dans la subvention initiale (27 000 euros).

Mme GARLEJ, vice-présidente de l'association Jeanne d'Arc, ne comprend pas le système des déplacements car l'AJA prend à sa charge les frais de déplacement en compétition.

Guy PANOUILLOT répond que chaque club doit fournir à la commission subventions de fonctionnement le nombre de licenciés, le niveau de pratique, etc... ainsi que le calendrier des compétitions par rapport aux déplacements. Un certain nombre de déplacements est pris en compte pour le calcul du montant pris en charge par cette commission. A moins que le club ne les déclare pas.

Mme GARLEJ rétorque que c'est la trésorière qui s'occupe de cela.

Rémy LOISEAU précise qu'il y a un calcul de points différent si ce sont des jeunes ou des moins jeunes. Ensuite, la commission tient compte du calendrier des compétitions pour les déplacements.

Jean-Luc VANBAELEN, trésorier de Brenne savates, informe que les déplacements en co-voiturage peuvent être déclarés aux impôts à titre individuel. Cela fonctionne très bien à partir du moment où la personne est imposable. Le tarif du kilomètre déclaré est de 0,18€.

Guy PANOUILLOT répond que théoriquement si une personne se déplace ou emmène son enfant en compétition, elle ne peut pas déclarer ses kilomètres.

D'après plusieurs personnes de l'assemblée, cela fonctionne si c'est pour une compétition.

M. PICHARD, trésorier du rugby club blancois, informe que l'association doit être déclarée d'intérêt public et que la personne qui déclare les kilomètres, doit fournir un document prouvant qu'elle fait partie d'une association et qu'elle fait don des kilomètres (document fourni par l'association en question). Ensuite, un imprimé spécial doit être complété pour les impôts.

Le président de l'OMS informe qu'il a demandé à la Municipalité d'attendre l'assemblée générale pour que l'OMS puisse faire des propositions et qu'une décision soit prise. Il rappelle que la Municipalité a donné la délégation à l'OMS pour la répartition des subventions.

Jacky FAURE, président de la Base de plein air, ajoute que ce qui serait intéressant de savoir est : Quelle est l'incidence sur les clubs s'il n'y a plus de subvention actions spécifiques manifestations ? Est-ce que les clubs peuvent s'autofinancer sans subvention manifestations ?

Guy PANOUILLOT rétorque qu'il a été clairement dit par le président du comité de l'Indre de natation lors de la réunion actions spécifiques manifestations, que si la baisse de subvention était trop importante ou s'il n'y avait plus de subvention pour le meeting 36, la manifestation n'aurait plus lieu sur Le Blanc.

Pour certains clubs locaux, cela serait plus difficile de maintenir l'organisation de manifestation(s).



Guy PANOUILLOT souhaite passer au vote. Il rappelle qu'une personne par club peut voter, ainsi que les personnes cooptées et certains membres du bureau de l'OMS.

- Doit-on toucher aux subventions de fonctionnement ? : 1 voix pour.
- Doit-on toucher aux actions spécifiques manifestations ? : 29 pour et 7 abstentions.

A la majorité, c'est la subvention des actions spécifiques manifestations qui sera touchée. L'enveloppe des subventions de fonctionnement restera à 36 000 euros.

Le budget actions spécifiques manifestations sera revu et les clubs devront s'attendre à une baisse de subvention d'au moins 30 à 40% par rapport à l'année dernière. La Municipalité enverra un courrier pour informer chaque club du montant des subventions qui sera versé. En 2017, il faudra absolument réfléchir aux critères à mettre en place et redéfinir ce qu'est une action spécifique manifestation.

Le Président de l'OMS rappelle que toutes les associations ayant des subventions municipales doivent transmettre le compte de résultat de la saison écoulée sinon les subventions ne seront pas versées. A ce jour, il manque le bilan des Amis cyclos blancois, de l'AS du Lycée Pasteur et de l'AS du collège des Ménigouttes.

## 2/ Aide à la formation diplômante

Carole BODIN, aidée dans sa tâche de Mrs FAURE, MARTINO, VIEILLERIBIERE, PANOUILLOT.

Guy PANOUILLOT évoque les critères de la commission pour les nouveaux présidents. L'OMS peut aider toutes les personnes souhaitant se former (animateur, arbitre, initiateur, diplôme d'état, etc...) à partir du moment où ce n'est pas un stage ou une formation technique.

En 2015, 9 dossiers ont été étudiés.

En 2016, la réunion aura lieu courant mars.

#### 3/ Mini-bus

Une convention a été passée entre la Municipalité et la société VISIOCOM. La convention est reconduite tous les trois ans depuis 2005.

La Municipalité et VISIOCOM se chargent du démarchage des sponsors.

Le véhicule a été changé en 2011.

Depuis octobre 2015, il y a de nouveaux sponsors :

Centre Leclerc; SCALIS; J.M. PAJOT Travaux publics; EUROVIA VINCI Secteur de l'Indre; VEOLIA EAU Agence Sologne Indre; DAGO Philippe; LABRUX SAS; SARL Garage Gallienne; Daoring; Les vidanges Blancoises; M.M.A.; Ambulance Taxi LE NOC; Maubois Fleurs; ADM Conseil; GP36 LB; Pascal GOBERT; AGRI Concept / La Maison de l'Eau; Autosur; O.M.S..

L'OMS a pris un encart pour permettre de finaliser le démarchage des sponsors.

Le président de l'OMS encourage les clubs à faire fonctionner ces entreprises dans la mesure du possible.

## Assurance :

L'assureur GROUPAMA n'est plus sponsor du véhicule. Il l'a été de 2005 à 2015 donc l'OMS avait assuré le véhicule à GROUPAMA.

De 2005 à 2011 et de 2011 à 2013, il n'y a pas eu de problème avec le véhicule. En 2011, le véhicule a été changé donc un nouveau contrat d'assurance a été réalisé. En 2014, il y a eu un bris de glace (responsabilité exclue) et un rétroviseur arraché par un poids lourd à un péage d'autoroute (responsabilité totale pour ce dernier souci). En 2015, il y a eu un souci sur le parking de la Maison des sports (responsabilité partagée, soit responsabilité à 50%). De ce fait, GROUPAMA a radié l'OMS.

Guy PANOUILLOT relate qu'en mai dernier, il a appris que GROUPAMA n'avait pas repris d'encart publicitaire sur le véhicule. Il est allé voir GROUPAMA pour en connaître la raison. Le reproche qui a été fait est que les responsables n'ont pas appréciés qu'à la remise des récompenses ils n'aient pas été accueillis, ni présentés. Il leur a été expliqué qu'il y a toujours beaucoup de monde à ce genre de manifestation et qu'il n'est pas possible de voir, d'accueillir ou de présenter tout le monde surtout dans le cas où leur venue n'avait pas été annoncée.

Suite à cela, le président de l'OMS leur a dit que le mini-bus ne serait plus assuré là-bas étant donné qu'aucun encart n'était pris. Il a donc démarché MMA car c'était un nouveau sponsor.

En raison de la radiation de l'OMS et que MMA ne pouvait pas prendre le contrat d'assurance, le président de l'OMS a dû démarcher plusieurs assurances sur Le Blanc. Aucune assurance blancoise ne pouvait prendre le contrat.



La MAÏF a été démarchée et a accepté d'assurer le véhicule au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le coût de l'assurance est totalement différent : chez GROUPAMA, c'était 1 200 euros l'année. Tandis qu'à la MAÏF, le coût annuel est de 527 euros environ.

Guy PANOUILLOT précise que Rémy LOISEAU, secrétaire de l'OMS, a étudié le dossier.

Réflexion: à partir du moment où une association prend le mini-bus et est en responsabilité totale en cas d'accident, faut-il faire payer la franchise de 85€ à l'association en question? Cela s'appliquerait pour toute association sportive utilisatrice et permettrait aussi de les responsabiliser.

Annick GOMBERT, maire du Blanc, suggère fortement d'éviter de faire fonctionner l'assurance pour un rétroviseur cassé car cela engendre du malus par la suite.

Fabrice PICHARD, trésorier du Rugby club blancois, informe que le club de rugby possède une assurance pour couvrir tout ce qui est emprunté ou loué (ex : « tentes » de la ville, véhicule, matériel, etc...).

Vote : Franchise à payer par l'utilisateur en cas d'accident en responsabilité totale ? :

Pour: 33Abstention: 4Contre: 0.

Vote adopté à la majorité.

• Bilan financier : Recettes : 1 414,63 euros Dépenses : 2 062,48 euros.

Le bilan est déficitaire de 647,85 euros. Dans le bilan, les frais de déplacements pour emmener et ramener le véhicule de Paris sont comptabilisés pour un montant de 566 euros environ.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé à l'assemblée d'augmenter le tarif kilométrique de 0,02 euros, soit 0,12€ au lieu de 0,10€.

Il est rappelé que chaque club utilisateur a à sa charge le plein de carburant complet avant de restituer le véhicule et les kilomètres parcourus effectués lors de chaque déplacement (facture des déplacements réalisée et envoyée par l'OMS.).

Vote de l'augmentation du tarif au kilomètre : 0 contre, 0 abstention. Adopté à l'unanimité. Le tarif kilométrique facturé à 0,12€ sera appliqué à compter de ce jour, soit le 1/02/2016.

# • Mini-bus Ecole Française de Parachutisme Le Blanc :

Guy PANOUILLOT donne la parole à Fanny DENISARD (salariée de l'association).

Fanny DENISARD informe que l'EFP a acheté un mini-bus 9 places pour les stages UCPA accueillis pendant les vacances de la Toussaint, de Pâques et d'été.

L'association propose de mettre ce véhicule à disposition des associations sportives de l'OMS dans les mêmes conditions de gestion que celui de l'OMS.

Le véhicule est assuré multi-chauffeurs puisque les directeurs UCPA ne sont pas forcément les mêmes.

L'utilisation serait gérée par l'EFP.

Le président de l'OMS ajoute qu'il arrive régulièrement qu'il y ait plusieurs demandes pour les mêmes dates (week-end). La commission est alors obligée de faire un choix. S'il y a deux véhicules à disposition, cela serait plus pratique.

Jacky FAURE intervient et signale qu'il faudra faire attention à ne pas poser de problème par rapport à la concurrence.

Guy PANOUILLOT répond que cela concernerait uniquement les associations adhérentes à l'OMS. Il ajoute également que le fonctionnement reste à affiner, à mettre en place car cette proposition est récente.

## • Attelage:

Alain MOULENE, responsable de la section VTT du Vélo club blancois, demande si un attelage pouvait être ajouté au mini-bus de l'OMS pour tracter une remorque afin de pouvoir transporter des vélos.



Le Président de l'OMS a fait faire un devis au garage Occasion 36. Le coût de l'attelage et de la pose s'élève à 654,77 euros.

Au niveau de l'assurance, tout dépend du poids de la remorque (+ ou – 700kg). Si le poids est supérieur à 700kg, il y a encore des conditions (carte grise, immatriculation différente de celle du véhicule, etc...).

Après une prise de renseignements rapide auprès de la MAÏF, il semblerait qu'en cas d'accident, le mini-bus serait couvert en dommages mais pas la remorque.

L'assurance sera recontactée prochainement pour avoir davantage d'informations.

## 4/ Commission de remise des récompenses

La commission est composée de Guy PANOUILLOT, Didier CIRET, Véronique GRIMONPON et Claude GOUDIN.

La remise des récompenses aura lieu le vendredi 26 février prochain à 18h30 au gymnase Jean Moulin.

Quinze clubs seulement ont proposé des personnes (sportifs, bénévoles).

Guy PANOUILLOT est surpris qu'il n'y ait que trois bénévoles proposés. Il ajoute qu'il faut proposer des bénévoles qui ont plusieurs années de bénévolat et non un ou deux ans.

M. CHAMBRIER, président du comité départemental de l'Indre des Médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, sera présent. Cette année, la remise des récompenses débutera avec les médaillés J&S.

Le Président de l'OMS demande à ce que les clubs ne fassent pas de comparaison entre les récompenses. Par exemple, si un club n'a pas proposé de sportifs ou bénévoles pendant plusieurs années, il se peut que la commission prenne plus en considération cette demande par rapport à celle d'un club qui propose tous les ans.

Il rappelle qu'il y a encore trop de clubs qui ne notent pas les catégories des personnes proposées.

Il émet le souhait que toutes les personnes retenues par la commission récompenses soient présentes avec le/les coachs et que les entraînements soient exceptionnellement annulés.

Laurence GARLEJ, vice-présidente de l'association Jeanne d'Arc, informe le président de l'OMS qu'un bénévole du club a été proposé mais n'a pas été retenu par la commission alors que ce bénévole s'investit depuis 4 ans. Guy PANOUILLOT répond qu'il vérifiera et étudiera cela dans la semaine.

# 5/ Installations sportives

L'OMS a délégation de la Municipalité pour la répartition des installations sportives municipales.

C'est un très gros dossier, qui est géré par Philippe PASQUIERS et Nelly NOUMET.

## Réservation pour les vacances scolaires

Un courrier est envoyé avec une date-butoir à respecter pour transmettre les souhaits de réservation des installations sportives. Il est rappelé que les vacances scolaires débutent dès le vendredi soir. Il est donc impératif de réserver le premier samedi des vacances.

# Priorité de répartition des créneaux

Il est rappelé les priorités d'attribution des créneaux : Lycée et collèges, puis les associations sportives et ensuite les écoles primaires blancoises, FAO, IME, les écoles primaires extérieures du Blanc, etc...

L'OMS a reçu un courrier de M. VRIGNAT, président du judo club blancois, par rapport aux priorités de répartition des installations sportives. Guy PANOUILLOT donne la parole à M. VRIGNAT pour qu'il exprime de vive voix sa demande.

M. VRIGNAT explique qu'il peut sembler exister d'autres priorités au niveau des clubs ayant des salariés et des créneaux horaires privilégiés notamment concernant le sport handicap.

Il donne pour exemple que lorsqu'un club établit une fiche de poste avec un contrat au salarié, ce salarié a des heures à respecter puisque cela est acté.

Le judo club blancois a beaucoup d'échanges avec la MAS de Lureuil et le FAO depuis plusieurs années et notamment des cours de judo adapté. Cette année, le club a été sollicité lors de la réunion de répartition des installations à déplacer un cours le mardi. Le déplacement de ce cours a impacté l'emploi du temps du salarié et des personnes qui sont issues du FAO et de la MAS de Lureuil. Suite à de nombreux échanges, un accord a été trouvé même si cela n'a pas été forcément très simple.

Lorsqu'il y a une émission de demande de créneaux dans ces conditions là, M. VRIGNAT souhaiterait qu'il y ait une discussion obligatoire et préalable autour d'une table avec le demandeur, un représentant de l'OMS et un représentant de l'association concernée, où chacun va avancer ses arguments et à l'issue, que la demande soit adoptée ou non.



Jean-Louis CHEZEAUX, professeur d'EPS au collège Sainte Anne, rétorque que c'est la commission de répartition des installations sportives qui s'occupe de cela. Elle respecte les priorités établies.

Guy PANOUILLOT n'est pas d'accord avec M. VRIGNAT par rapport au fait de faire une réunion à chaque fois qu'il y a une demande particulière.

Il signale que dans le cas présent, c'est une association qui demande la priorité d'un créneau sur le temps scolaire et qui souhaiterait être prioritaire ou être tout aussi prioritaire que les établissements scolaires. A ce jour, il s'agit uniquement du cas du judo. Il met en garde les personnes présentes que si les priorités changent, cela ouvrira la porte à d'autres demandes de clubs ou d'organismes sur le temps scolaire.

Jérémy DESSENON, professeur au collège Les Ménigouttes, intervient en disant que cela risque d'engendrer d'autres soucis d'obtention de créneaux pour les établissements scolaires. Il ajoute que le dojo ne paraît pas être une installation extrêmement utilisée puisqu'il a remarqué que sur les feuilles de fréquentation sur les trois dernières semaines, peu d'utilisateurs se sont notés.

Jean-Louis CHEZEAUX ajoute qu'il y a déjà des difficultés à s'accorder entre les établissements scolaires donc cela parait compliqué.

M. VRIGNAT justifie sa requête en expliquant qu'il existe au sein des associations des ateliers parfois « sensibles » qui mettent en activité sportive et physique des gens issus de handicaps. En semaine, ces gens là ont déjà un emploi du temps très chargé et ont besoin individuellement de repères. Ceux qui connaissent ce type de population comprendront pourquoi ils ont besoin de repères.

D'autre part, le judo club blancois fait partie des associations qui ont un salarié. Le salarié du club n'est pas corvéable à souhait et essaie de vivre de ce métier. Il intervient donc dans d'autres clubs pour tenter de se sortir un salaire tous les mois.

Déplacer un créneau horaire à un moment dans la semaine engendre un ensemble d'impacts qui est très difficile à gérer par le judo club blancois.

Lorsqu'il y aura de nouvelles sollicitations, cette discussion devra avoir lieu avec la personne qui demande afin que chaque point de vue soit étayé et qu'une décision soit prise.

Du point de vue de M. VRIGNAT, il ne peut pas y avoir « j'ai le droit, je demande, et quoiqu'il arrive la discussion est terminée. Ce n'est pas possible. »

Le Président de l'OMS comprend la position de M. VRIGNAT et évoque qu'il n'est pas « favorable ou défavorable ». Mais il insiste à nouveau en disant qu'il n'est pas possible de faire une réunion à chaque demande particulière. L'OMS a établi des priorités depuis plusieurs années.

Ce qui ressort de l'élocution de M. VRIGNAT est que le fait de déplacer un créneau qui était le mardi après-midi avant le créneau « TAP » pose problème au club par rapport au salarié.

M. VRIGNAT relate que le salarié du judo club blancois intervient historiquement le mardi après-midi sur le créneau judo adapté et depuis maintenant deux ans, sur les activités des « TAP » le jeudi et le vendredi.

Guy PANOUILLOT ajoute donc que ce sont le Lycée et les collèges qui sont concernés puisque c'est un créneau sur le temps scolaire.

Plusieurs personnes de l'assemblée demandent si le sujet concerne un créneau à l'année.

Il est répondu que c'est un créneau à l'année sur le temps scolaire. Le problème actuel est que le créneau n'était pas disponible sur la période T2.

M. VRIGNAT ne souhaite pas monopoliser la parole sur ce sujet car il y a d'autres sujets à traiter, mais annonce qu'il y a un impact sur le club entre le mois de novembre et de février qui est non négligeable.

M. BAPTISTE, professeur d'EPS au Lycée Pasteur, évoque que ce genre de demande est à prendre au cas par cas. Lorsque le problème se pose, il faut regarder ce qu'il est possible de faire en fonction des périodes.

Le président de l'OMS ajoute qu'à partir du moment où les différents interlocuteurs sont d'accords lors de la réunion de répartition des créneaux, cela ne lui pose aucun problème. Mais il faut absolument qu'il y ait un arrangement entre eux.



Francis TREMBLAIS, président du tennis de table Brenne Le Blanc, relate que si les collèges et le Lycée sont prioritaires et que l'OMS a attribué les créneaux, il n'y a pas à revenir sur la décision.

Guy PANOUILLOT répond par l'affirmation mais que les priorités peuvent être changeables.

M. VRIGNAT reprend la parole pour clôturer la discussion en évoquant deux points. Au regard de ce qui a été acté par l'OMS, le FAO figure comme entité prioritaire. La question à se poser individuellement est : Que fait-on des personnes issues de handicap ?

Ne devrions-nous pas les privilégier un petit peu par rapport à ce qu'elles vivent au quotidien ? ou pas ?

Jean-Louis CHEZEAUX rétorque en disant que les établissements scolaires ont aussi un volume horaire à respecter.

Le Président de l'OMS propose que lorsque la réunion de répartition des créneaux des collèges et du Lycée aura lieu, il sera demandé au judo club blancois d'être présent. S'il y a un problème de créneau au dojo, il faudra qu'il soit réglé entre les différentes parties présentes avec Philippe PASQUIERS.

Si le problème n'est pas résolu, il faudra prendre une décision à ce moment là.

Francis TREMBLAIS donne un exemple qui concerne le club de tennis de table. Il est arrivé de demander au club de laisser la salle de tennis de table au club de country. De temps en temps, il est aussi possible de laisser un créneau.

Il évoque que le club a également un salarié et qu'il a fallu décaler les créneaux d'entraînements qui était prévu le lundi.

Guy PANOUILLOT répond que cette demande n'était pas sur le temps scolaire. Il cite l'exemple du gymnase des Ménigouttes qui est réquisitionné pour les élections, les clubs ne peuvent pas en bénéficier non plus. Et ce n'est pas sur le temps scolaire.

## Commission infrastructures

Une commission infrastructures existe à l'OMS. Cette commission a pour but de mettre les priorités sur les infrastructures et sur les travaux à réaliser. L'OMS les soumet ensuite à la Municipalité.

Elle ne se réunit pas tous les ans puisque la dernière fois c'était en 2011.

Lors de la dernière réunion de la commission, le dojo était donc la priorité pour l'OMS. Madame le Maire en dira certainement quelques mots au cours de cette assemblée générale.

Le Président de l'OMS rappelle que pour tout dossier et/ou toute demande de travaux ne passant pas par l'OMS, un véto sera posé. L'OMS réceptionne les demandes et les transmet à la Municipalité.

# • Courrier du club d'escalade de la région blancoise

La parole est donnée à Jérémy DESSENON, président du CERB.

Ce courrier est un courrier de constatations. Il évoque les difficultés du club puisque l'entretien du mur (nettoyage, l'achat et le changement des prises, etc...) est réalisé par le club local qui n'est pas le seul utilisateur (Ets scolaires, Base de plein air) (utilisation du mur par le club : environ 5h par semaine). Le club a dépensé plus de 1 000 euros en trois ans et n'a plus les moyens. Il évoque que des filets, l'entretien des stades, etc... sont payés par la Municipalité. Il précise que le club essaye de faire fonctionner une école d'escalade.

Le but de ce courrier est aussi de demander une aide de la Municipalité.

Guy PANOUILLOT relate qu'il y a deux ans, il avait proposé de réunir les utilisateurs du mur d'escalade, l'OMS et la Mairie. Il réitère donc cette proposition à M. DESSENON.

Didier CIRET explique que tous les ans, si cela fonctionne partout en France de la même façon, le Lycée et les Collèges ont des dotations pour l'achat de matériel de sport qui pourraient être mutualisées.

Le club est utilisateur du mur d'escalade que 4 ou 5h par semaine ainsi que la Base de plein air avec les scolaires dans le cadre des activités « TAP », et le reste du temps ce sont les collèges et le Lycée qui l'utilisent.

La Municipalité est prête à faire l'entretien du mur, à financer par anticipation l'achat de quelques prises, le changement de chevilles dans le cadre des conditions de sécurité. Il est urgent que les utilisateurs se réunissent et participent.



Guy PANOUILLOT propose à M. DESSENON s'il le souhaite, que l'OMS invite le Lycée, le collège Sainte Anne, le collège des Ménigouttes, la Base de plein air et la Municipalité à une réunion afin de voir ce qui peut être fait. Pour cela, une entrevue entre le président de l'OMS et le président du CERB doit avoir lieu.

## 6/ Centre Médico Sportif

Bruno SOULET, responsable du CMS, prend la parole.

Le fonctionnement du CMS est le même depuis plusieurs années. Une présentation succincte est réalisée pour Mme le Maire, les conseillers départementaux et les nouveaux présidents.

Le CMS existe depuis plus de 30 ans et c'est le seul qui fonctionne dans l'Indre actuellement.

Le CMS propose des visites de non contre indication à la pratique sportive qu'elle soit de loisir ou de compétition. Les médecins délivrent des certificats mais il n'y a aucun suivi de sportif. Le CMS du Blanc ne peut pas être comparé à de gros centres où il y a le suivi des sportifs de haut niveau.

Bruno SOULET n'est pas le seul médecin à intervenir au CMS. Il y a Nicolas DUTHOIT et Renaud GAUFFRE.

Le Centre Médico Sportif fonctionne toute l'année sauf à l'occasion de certaines vacances scolaires lorsque l'OMS est fermé. Le reste de l'année, il y a une séance par semaine le mercredi de 18h à 20h, et si besoin une deuxième séance est programmée.

La période septembre-octobre est très importante en terme de demandes de rendez-vous puisque c'est le début de saison sportive (prise de licence) : il y a plusieurs séances par semaine (Lundi, mardi, mercredi et jeudi soir de 18h à 19h30 ; Mercredi de 16h à 18h ; quelques samedis de 9h à 11h30).

Bruno SOULET demande d'anticiper le mois de septembre (beaucoup de demandes et parfois des refus car séances complètes) et de prendre rendez-vous pour une visite médicale en mai ou juin. Les certificats médicaux sont valables trois mois. C'est-à-dire si une visite est réalisée le 15 mai avec signature du certificat, le 15 août la licence pourra être signée.

La prise de rendez-vous et de renseignements complémentaires se font auprès des secrétaires de la Maison des Sports.

Il remercie les secrétaires pour tout le travail effectué.

En 2015, il y a eu :

- 343 visites médicales sportives
- 15 absents et 4 excusés
- 568 certificats médicaux signés (dont 52 pour des clubs extérieurs au Blanc)
- 26 certificats médicaux non signés
- 143 électrocardiogrammes effectués.

Bruno SOULET rappelle que les certificats médicaux non signés peuvent être signés par la suite. Ce n'est pas définitif. Les personnes sont dirigées vers leur médecin traitant parce qu'il y a certaines choses à vérifier. Le médecin traitant jugera si le certificat peut être signé tout de suite ou s'il y a des examens complémentaires à réaliser. Les médecins du CMS ne seront pas informés de cette suite. Il est précisé que dans les 26 certificats non signés au CMS, un certain nombre ont été signés par la suite.

En ce qui concerne les électrocardiogrammes, les médecins s'inspirent des recommandations de l'association européenne de cardiologie. Par exemple, pour les sportifs de 12 à 20 ans, un ECG est réalisé systématiquement tous les 2 ans car c'est à ce moment là qu'il est possible de déterminer des anomalies de repos ce qui peut éviter des morts subites sur le terrain de sport.

Guy PANOUILLOT remercie Bruno SOULET pour son élocution. Il rappelle que le CMS est ouvert aux associations sportives adhérentes à l'OMS, mais pas toutes comme l'Ecole Française de Parachutisme Le Blanc, Brenn'Fitness, CAR.G.A.C., etc... En revanche, il est précisé que s'il y a une demande de certificat médical pour une association ayant droit, il est possible de demander un certificat médical pour une association extérieure au Blanc.

Sur les 568 certificats, il y en a 52 pour des clubs extérieurs au Blanc, ce qui représente environ 10% des certificats demandés.

Bruno SOULET ajoute que le critère du CMS est d'appartenir à une association sportive adhérente à l'OMS ayant droit. La demande d'un certificat supplémentaire pour un club extérieur au Blanc ne sera pas refusée à partir du moment où la personne est apte. Il rappelle que ces informations sont transmises par les secrétaires en amont lorsqu'il y a prise de rendez-vous.

Guy PANOUILLOT rappelle que le CMS est le seul du département : il n'est plus aidé sauf par la Municipalité du Blanc. En effet, le CMS ne peut plus obtenir de subvention CNDS pour son fonctionnement. Guy PANOUILLOT



demande aux conseillers départementaux s'il existerait des aides pour la médecine sportive au Conseil Départemental.

Gérard BLONDEAU, conseiller départemental, répond que si c'est le seul CMS du département, c'est que pour l'instant il n'y a pas d'aide pour ce genre de chose. Faisant partie de la commission action sociale du département, il va se renseigner s'il y a une ligne budgétaire car il ne peut pas se prononcer.

Annick GOMBERT intervient en disant que ce serait éventuellement à prévoir pour 2017.

Bruno SOULET explique que la raison pour laquelle il n'y a pas d'aide est que les médecins sont rémunérés. L'impression est que c'est de donner de l'argent public à des médecins qui ont déjà leur propre activité en tant que généraliste et qu'ils en ont pas forcément besoin, etc...

M. BLONDEAU rétorque que le département ne donne pas de subvention, effectivement, dans ce sens là pour les médecins mais dans un autre. Le département soutient l'installation médicale dans le territoire. Pour tout jeune médecin qui s'installe sur le territoire, le département lui verse 15 000 euros à son installation à condition qu'il y exerce minimum 5 ans. C'est une action départementale.

Il est rappelé que les visites médicales sportives au CMS sont gratuites.

## 7/ Rapport financier

La parole est donnée à Hubert WELTER, trésorier. Nouveau trésorier depuis un an suite au départ de Philippe TROUVE.

« Les saisies des écritures comptables de l'Office Municipal des Sports ont été réalisées par le service comptabilité de la Base de Plein Air et plus particulièrement Mme Sylviane BERROYER, que nous remercions.

Les comptes de l'OMS ont été vérifiés par Robert BARTHE et Guy PANOUILLOT. Le compte rendu financier a été réalisé par le secrétariat de la Maison des Sports. »

## Le rapport financier annoncé lors de l'Assemblée Générale peut être consulté à la Maison des Sports.

Hubert WELTER informe l'assemblée que toute personne souhaitant consulter le compte-rendu financier, peut en faire la demande et pourra le consulter sur place.

Guy PANOUILLOT rappelle que l'OMS a un livret (qui était de 15 000 euros) qui a été ouvert il y a plusieurs années maintenant. Avec les intérêts, le montant s'élève à 15 926 euros environ. Ce livret a été créé car l'OMS s'est aperçu que des associations avaient des problèmes financiers notamment entre deux exercices où l'arrivée des subventions est attendue. Pour éviter des payer des agios, des avances de trésorerie peuvent être effectuées (ce ne sont pas des prêts). Il est précisé qu'en 2012, l'OMS a avancé 13 148 euros.

Les fonds propres de l'OMS sur le compte courant s'élèvent à 17 709,68 euros. Il a été établi qu'il fallait un fond de roulement de 15 000 euros pour aller jusqu'à l'obtention des subventions notamment celle qui concerne le poste de secrétariat, qui sera probablement versée en mai ou en juin puisque le budget sera voté en conseil municipal fin mars. C'est pourquoi, il a été suggéré de prendre 2 000 euros des fonds propres de l'OMS pour la commission actions spécifiques manifestations. Cela ne sera pas forcément renouvelable : le total des fonds propres s'élève à 34 841,92 euros pour 2015, environ 35 000 euros en 2014, 36 000 euros en 2013 et 39 000 euros en 2012. Plus les années passent, plus la somme diminue.

## 8/ Vote du rapport d'activités et du rapport financier de l'OMS

Rapport d'activités : 0 contre, 0 abstention. Rapport d'activités adopté à l'unanimité. Rapport financier : 0 contre, 0 abstention. Rapport financier adopté à l'unanimité.

# 9/ Forum des Associations

Il aura lieu le samedi 10 septembre 2016.

## 10/ Radiation Gymnastique Volontaire Blancoise et Guide des Scouts de France

• Gymnastique Volontaire Blancoise

Cette association a changé de nom puisqu'elle n'est plus affiliée à la Fédération Française de Gymnastique Volontaire.

Vote: Contre =0; Abstention = 0. Radiation de l'association votée à l'unanimité.



L'association est radiée de l'OMS à compter de ce soir suite au vote de l'assemblée.

#### • Guide des Scouts de France

Vote: Contre =0; Abstention = 0. Radiation de l'association votée à l'unanimité.

L'association est radiée de l'OMS à compter de ce soir suite au vote de l'assemblée.

## 11/ Adhésion de l'association Brenne Blanc Gym (anciennement Gymnastique Volontaire Blancoise)

Vote adhésion Association Brenne Blanc Gym:

Contre: 0. Abstention: 0. Adhésion votée à l'unanimité.

L'association Brenne Blanc Gym est adhérente à l'OMS à compter de ce soir suite au vote de l'assemblée.

## M. PICHARD demande si une association est obligée d'être affiliée à une fédération d'une discipline ?

Il est répondu qu'une association n'est pas obligée d'être affiliée à une fédération d'une discipline mais peut l'être à une fédération multisports (UFOLEP par exemple) ou à la fédération française de bénévolat.

M. VANBAELEN ajoute que la différence entre une fédération « classique » et la fédération du bénévolat est que les adhérents de l'association ne sont pas obligés de prendre une cotisation.

Guy PANOUILLOT a pris contact avec la DDCSPP 36 pour avoir des informations. Il s'avère que les services de la DDCSPP 36 n'avaient pas connaissance de cette fédération.

Le président de l'OMS demande à M. VANBAELEN s'il peut lui retransmettre les coordonnées de la fédération du bénévolat.

## 12/ Election du tiers sortant du Comité Directeur de l'OMS

Guy PANOUILLOT fait la lecture des clubs et personnes cooptées sortants :

Amis cyclos blancois, Club modéliste blancois, Association équestre Le Blanc l'Epineau, Association de gestion de la base de plein air, Canoë kayak club Le Blanc, Judo club blancois, Karaté jutsu clubs budo, Rallye team blancois, Rugby club blancois, USB Football, Brenn'Fitness, CAR.G.A.C. Rando, Philippe PASQUIERS, Carole BODIN, Claude GOUDIN.

## Tous se représentent.

Vote: Contre =0; Abstention = 0. Adoptés à l'unanimité.

## 13/ Election du bureau de l'OMS

La composition du bureau de l'OMS sera communiquée au prochain comité directeur.

## 14/ Statistiques des licenciés

L'OMS regroupe 42 associations (dont 3 en sommeil = Moto Team Blancois, Rallye Team Blancois, Karaté Jutsu Clubs Budo) ce qui représente environ :

# - <u>Saison 2014-2015</u>:

- ✓ Total des licenciés et adhésions : 4 960 (pour environ 7 000 habitants blancois)
- ✓ Détails : Hommes : 2 962 ; Femmes : 1 998
- ✓ Détails : +18 ans : 793 blancois et 1 439 extérieurs ; -18 ans : 509 blancois et 639 extérieurs (Licenciés uniquement)

Saison 2013-2014: 4 261 licenciés et adhésions.

La différence du nombre total de licenciés et adhésions entre les deux dernières saisons sportives s'explique par le fait qu'à l'Ecole Française de Parachutisme du Blanc, il y a eu davantage d'adhésions (licenciés de clubs de parachutisme extérieurs qui viennent faire des sauts).

Il est demandé à Sébastien LAMOME, président du Tennis club blancois, si au club, les personnes licenciées dans un autre club, prennent une adhésion au TCB lorsqu'elles viennent jouer? Ces personnes sont-elles comptabilisées comme adhérentes et non licenciées?

M. LAMOME répond qu'une demande de ce genre est récente (semaine passée). Une adhésion a été prise au TCB. Jean-Emmanuel FRONTERA ajoute que pour le Tir sportif blancois, ce procédé est appliqué.



## 15/ Représentation de l'OMS

L'OMS a reçu 29 invitations d'assemblée générale et une d'assemblée générale extraordinaire. Guy PANOUILLOT a été présent à 19 assemblées générales et à l'assemblée générale extraordinaire, excusé à 7 (soit 2 AG en même temps : cas de l'AS Lycée et AS Collège Ménigouttes, soit AG veille du Forum des associations, soit en déplacement extérieur), et représentés à 2 par Robert VIEILLERIBIERE.

Des invitations de manifestations des clubs ont été reçues également : le Président de l'OMS essaie d'être présent au maximum.

Il est rappelé que si une invitation arrive 48h avant la date, il est plus difficile d'être présent car des engagements ont pu être pris antérieurement.

## 16/ Informations diverses

## • Association Kaléidoscope :

Claire MOREAU a contacté l'OMS pour avoir des informations sur les jeunes de 12 à 18 ans sur le territoire. Ces informations sont demandées par le PNR. Un questionnaire a été transmis à l'OMS.

Il est signalé que ce diagnostic a été délégué par la FOL 36 à l'association Kaléidoscope.

Guy PANOUILLOT fait une lecture rapide du questionnaire qui sera envoyé à tous les clubs. Il est demandé à tous de prendre un peu de temps pour y répondre et de le renvoyer car cela concerne les jeunes.

## Forum animations estivales :

Le Président de l'OMS a été invité à une réunion concernant un forum des animations estivales. Il informe que le nom de cette manifestation a été changé car il aurait pu y avoir confusion avec le forum des associations.

Ce forum aura lieu le 1<sup>er</sup> juin prochain et concerne toutes associations qui auraient des animations ou autres durant l'été.

L'information sera transmise à certains clubs (Base de plein air, CAR.G.A.C. Rando, Canoë kayak club Le Blanc, ...).

## CNDS:

Le dossier sera disponible prochainement. Quatre ou cinq clubs font le dossier.

- Nouveau décret : Les concentrations et manifestations sont interdites sur les routes à grande circulation.
- Informations pour les associations ayant des salariés éducateurs : Il est rappelé que les diplômes des éducateurs doivent être affichés dans les installations sportives. Tous les éducateurs doivent se déclarer à la DDCSPP 36. La carte professionnelle est valable 5 ans.

« L'OMS remercie la ville du Blanc avec laquelle nous travaillons en étroite collaboration, plus particulièrement Didier CIRET, Marie-Adjoint chargé des Sports et Georges MARTINO, Conseiller Municipal.

L'OMS remercie les Médecins du Centre Médico-Sportif : Bruno SOULET, Renaud GAUFFRE et Nicolas DUTHOIT, pour leur collaboration au suivi des sportifs blancois.

Nous remercions également M. Robert BARTHE, vérificateur aux comptes, Mme Sylviane BERROYER et tous les bénévoles qui gèrent les commissions.

Merci enfin à tous les dirigeants et bénévoles sportifs qui permettent aux blancois de pratiquer le sport de leur choix dans les meilleures conditions.

Je n'oublie pas les secrétaires de la Maison des Sports.

Permettez-moi enfin de vous souhaiter à tous au nom du Bureau de l'OMS, nos meilleurs vœux pour 2016.»

## 18/ Intervention des personnalités

=> La parole est donnée à Mme Françoise PERROT et à M. Gérard BLONDEAU, conseillers départementaux.

Mme PERROT et M. BLONDEAU sont heureux d'être présents à cette assemblée générale.

M. BLONDEAU relate qu'effectivement il y a des baisses des dotations partout (communes, départements, etc...). Le plus important à retenir est que les associations animent et permettent à des jeunes du territoire de s'exprimer.



Au niveau du département, les aides n'ont pas été baissées en ce qui concerne le FAR animations. Il est rappelé qu'il y a eu des modifications de cantons.

L'enveloppe du FAR animations est connue puisque le budget a été voté le 15 janvier dernier. Cette enveloppe pour la totalité du canton du Blanc d'aujourd'hui, est légèrement supérieure de 643 euros à celle de l'an passée.

Le dossier FAR était à retourner à la Maison départementale des sports de Châteauroux pour le 15 octobre dernier.

Beaucoup plus de demandes ont été effectuées cette année puisque toutes les associations ont le même problème financier.

A ce jour, les dossiers déposés sont en cours d'étude par les services du département.

Il est expliqué qu'auparavant chaque conseiller départemental avait sa propre méthode de répartition de l'enveloppe FAR.

M. BLONDEAU et Mme PERROT ont décidé d'effectuer 3 répartitions : une pour l'ancien canton du Blanc, une pour l'ancien canton de Mézières en Brenne et une pour l'ancien canton de Tournon Saint Martin. Il est précisé que les enveloppes pour chaque ancien canton seront identiques à celles de l'année passée.

Pour chaque ancien canton, les maires et tous les présidents d'association ayant déposé un dossier FAR seront invités à la réunion de répartition de l'enveloppe.

Afin de répartir au mieux les enveloppes, des critères seront regardés : investissements de l'association, le nombre de licenciés, le nombre de manifestations organisées, le budget de l'association, s'il y a une réserve d'argent, etc...

M. BLONDEAU insiste sur le fait qu'il n'est pas contre les réserves d'argent car comme ce qui a pu être dit au cours de cette réunion, certaines associations en ont besoin pour fonctionner le temps que les subventions soient versées.

Le but de ces réunions est de faire une répartition dans la transparence et de trouver la juste répartition pour tout le monde. Chaque personne présente à la réunion saura en partant ce qui a été attribué à chaque association qui a déposé un dossier.

Si au cours de la réunion, un président d'association se sent lésé par rapport à un autre, il pourra prendre la parole et s'exprimer.

Si par exemple, il y a une association qui a 100 licenciés et un comité de jumelage, il est évident que le montant de la subvention ne sera pas le même.

M. BLONDEAU et Mme PERROT se sont aperçus que l'année dernière, certaines associations avaient déposé un dossier FAR sur le canton du Blanc et sur le canton de Mézières en Brenne. L'enveloppe ne sera pas modifiée pour autant, puisque les deux cantons aidaient.

En ce qui concerne les équipements sportifs, le conseil départemental a gardé le même principe pour l'instant. La réflexion est en cours pour savoir éventuellement comment le département pourrait aider les grands investissements sportifs avec l'idée de mutualisation (halle des sports, salle multi-activités). Il sera recherché à ce que les associations mutualisent le plus possible.

Il est rappelé que le département a un règlement qui ne plait pas forcément, qui peut être contesté mais qui existe. Si une commune investit dans un équipement sportif que les collégiens utilisent, le département apporte un bonus au niveau de l'investissement.

Dans les territoires un peu plus ruraux qu'ici, le département donnera 15% supplémentaires de subvention si une commune dépose un dossier FAR équipement d'un montant supérieur à 25 000 euros pour un équipement qui peut servir à plusieurs petites associations. Il est précisé que ce sont les communes qui décident de faire une demande de subvention FAR équipement pour que le département augmente la subvention de 15%.

Par exemple, pour un budget de 30 000 euros, la subvention du département représente 9 000 euros qui n'est pas négligeable.

Mme Annick GOMBERT intervient et évoque qu'il y a aussi une aide départementale pour les licences (6-15 ans) qui est très intéressante.

Samuel SAUDRAIS demande pourquoi l'aide pour les 16-25 ans a été supprimée ? Il explique que ce dispositif permettait au club des dauphins par exemple, de garder des licenciés (étudiants). Depuis cette année, les 16-25 ans sont totalement oubliés du département.

Mme PERROT annonce qu'elle ne peut pas répondre à cette question.

M. BLONDEAU évoque qu'ils ne sont pas oubliés. C'est tout simplement qu'il y avait très peu de demande dans cette catégorie d'âge.

Il encourage donc les associations et les parents à utiliser l'aide 6-15 ans pour qu'elle soit conservée.



Il sera vérifié auprès de la Maison Départementale des Sports de Châteauroux le nombre de demandes d'aide aux licences. Cette information sera ensuite communiquée par M. BLONDEAU à l'OMS.

Guy PANOUILLOT remercie Mme PERROT et M. BLONDEAU.

## => Le Président de l'OMS donne ensuite la parole à Annick GOMBERT, maire du Blanc et conseillère régionale.

Annick GOMBERT remercie le président, le bureau et les membres des commissions de l'OMS pour tout le travail mené bénévolement pour la vie du sport au Blanc. C'est essentiel et important pour la vie locale, pour les jeunes et les moins jeunes.

Elle remercie également les associations sportives pour leur investissement et pour leurs rôles social et d'animation dans la vie de la commune du Blanc.

La Municipalité est ennuyée par le fait de procéder à des baisses de subventions mais contrainte au niveau du budget. Elle espère qu'au-delà de 2017, les dotations se stabiliseront afin de pouvoir maintenir les subventions municipales en direction des associations. Une commune a toujours besoin des associations, c'est important.

La Municipalité du Blanc participe toujours à l'entretien des installations sportives dans la mesure de ses moyens. C'est un investissement non négligeable c'est pourquoi la vigilance est primordiale sur le respect de ces installations sportives.

Le dojo a été considéré comme un équipement sportif prioritaire. Cette infrastructure est importante pour le club de judo mais aussi pour toutes les activités qui s'y pratiquent. Ce projet est un projet à tiroirs pour la Municipalité puisque si un nouveau dojo est créé, cela permettrait de récupérer le dojo actuel pour en faire une salle de danse, de récupérer la salle de danse actuelle pour une autre utilité etc... A ce jour, la réflexion est en cours, non pas sur l'équipement car sur le principe c'est favorable, mais sur le financement. La communauté de communes réfléchit à son budget. En fonction des décisions budgétaires qui seront prises, il sera possible ensuite de voir à quelle échéance le dojo pourra être réalisé. Mme le Maire insiste en disant que ce n'est pas une question de faire ou de ne pas faire, mais une question de date.

Le budget de la ville du Blanc sera voté le 21 mars prochain.

L'association Kaléidoscope a été mandatée par la FOL 36 pour faire le diagnostic jeunesse sur le territoire de la communauté de communes Brenne Val de Creuse qui souhaite réfléchir à une politique jeunesse à mettre en place sur son territoire. C'est dans ce cadre que le questionnaire a été réalisé pour les associations.

Le Conseil régional participe aussi dans la mesure de ses moyens. Il aide pour l'emploi d'un animateur par l'intermédiaire de CAP'ASSO (demande de projet associatif). Il participe également au financement d'équipement lorsqu'il y a un multi-usage. Il faut mutualiser les équipements pour leur utilisation. Il est nécessaire aussi que les communes aient les moyens de financer les projets.

Tout le monde essaie de faire au mieux en fonction de ses moyens. Il est possible de faire des choses ensemble s'il y a une participation de chacun à l'effort.

Annick GOMBERT clôture son élocution par des remerciements pour les bénévoles qui s'impliquent beaucoup ainsi que pour l'organisation des différentes manifestations sportives sur la commune du Blanc.

Pascal VRIGNAT prend la parole par rapport au projet du futur dojo dont la communauté de communes a la charge. Il remercie Mme le Maire d'avoir abordé le sujet à cette assemblée générale.

Le club de judo est très actif depuis 2011, à tel point qu'il a proposé des plans durant la période 2011-2015.

M. VRIGNAT évoque qu'il est difficile de réunir les acteurs depuis 5 mois autour d'une table pour tenter d'avoir un point de vue objectif par rapport à la réalisation du dojo.

Il relate que dans un article de presse paru en novembre dernier, il était noté que l'intégralité des dossiers administratifs a été envoyée à la Région et au Conseil Départemental et que les aides étaient à priori en bonne voie.

Son expérience individuelle des projets lui a fait ressortir quelques alarmes et a donc décidé d'aller au contact des personnes qui administrent ces dossiers (Région Centre et Conseil Départemental).

Une question très simple a été posée par M. VRIGNAT : Avez-vous aujourd'hui un dossier administratif concernant le dojo du Blanc, capable d'être retenu en vue d'aide au financement ?

La personne en charge des dossiers à la Région Centre a répondu ouvertement qu'à ce jour aucun dossier n'avait été réceptionné et donc qu'il n'existait pas dans ce service.

M. VRIGNAT précise que sans lui demander d'informations complémentaires, la personne lui aurait signalé que le dojo de Tournon était en très bonne voie et que le dossier allait aboutir.





Il a également été redirigé vers un organe centralisé au Parc Naturel Régional de la Brenne qui s'occupe de l'aménagement du territoire pour aller rencontrer les personnes qui valident les dossiers avant d'être envoyés à la Région.

Au P.N.R.B., M. VRIGNAT reçoit pour réponse à sa question que le dossier n'a pas été envoyé donc il n'existe pas. Au Conseil Départemental, la personne en charge des dossiers ne voulait pas renseigner M. VRIGNAT, présenté en tant que Président du Judo Club Blancois et Responsable de la communication au Comité Indre de Judo, puisque l'interlocuteur principal est la communauté de communes Brenne Val de Creuse. La seule information transmise est que la communauté de communes B.V.C. a envoyé des éléments en 2015 mais que dans l'état actuel des choses, le dossier ne pouvait pas être administré correctement. Les plans de financements qui pourraient être accordés sont pour l'instant néants.

M. VRIGNAT est désolé d'avoir eu à dire cela ce soir, mais trouve la situation dommageable pour les 135 licenciés du club blancois.

Il émet le souhait qu'à l'avenir, ce serait d'être plus partenaires et qu'il serait bien de provoquer une rencontre.

Il évoque également qu'il pourrait aussi y avoir des problèmes de communication entre la Municipalité Blancoise et le Président de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse.

Il conclut en disant que dans l'état actuel des choses, au niveau d'organes très officiels, le projet Judo Club Blancois en matière de construction de dojo n'existe pas.

Annick GOMBERT répond à M. VRIGNAT qu'il est tout à fait normal que la région ne soit pas informée de ce projet.

Avant de lancer un dossier de demande de subvention, il faut prévoir au sein de la collectivité, qui veut porter ce projet, la période à laquelle il sera possible de le faire. A partir de ce moment là, elle décide de faire les demandes de subventions.

Subvention de la Région :

La communauté de communes a pris contact avec le P.N.R.B., avec plus précisément Sébastien LALANGE, pour informer de ce projet dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale. Lorsque ce contrat a été élaboré, ce projet a été identifié. Une ligne est réservée. Lorsque la communauté de communes décidera qu'elle aura les moyens financiers pour pouvoir faire, elle pourra faire appel à cette ligne de subvention.

Subvention du Département :

Mme GOMBERT ne peut pas répondre à ce niveau mais imagine que c'est le même procédé.

M. BLONDEAU intervient et informe que lorsqu'un dossier sera déposé, il sera inscrit. S'il est déposé en septembre 2016 par exemple, il sera noté pour le budget 2017 sous réserve de modifications du règlement actuel.

Il est précisé qu'à ce jour, il n'est pas possible d'avancer une certitude puisque le Président du Conseil Départemental va changer prochainement.

En revanche, si le dossier est présenté sous le règlement actuel, il ne devrait pas y avoir de raison qu'il ne passe pas.

Didier CIRET relate que lors de son échange avec le Département pour ce dossier, il était acté.

Mme le Maire reprend la parole pour répondre aux remarques de M. VRIGNAT concernant la rencontre entre elle et le président de la Communauté de Communes. Le sujet a été abordé à plusieurs reprises en présence de Didier CIRET. Le problème est qu'à ce jour, une réflexion budgétaire est en cours et qu'il n'est pas possible de savoir si la réalisation du projet pourra débuter ou non au cours de l'année 2016.

M. BLONDEAU demande s'il est possible de connaître le lieu prévu pour cet équipement.

Mme GOMBERT répond que cet équipement se situerait à proximité de la gare.

Le Président de l'OMS clôture cette assemblée générale en remerciant pour leur présence le représentant de la Nouvelle République et Dominique JACQUET, responsable du service des sports, et invite les personnes présentes au pot de l'amitié.

Fin de la réunion à 22h, suivie du pot de l'amitié.

Fait à Le Blanc, le 5 février 2016

Le Président de L'OMS

Guy PANOULLO